

ANNÉE 2024- ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ (Conforme au cerfa n°15699*01)

Le principe est de fournir un certificat médical (scan ou photo bien lisible admise) au moins tous les trois ans tout en attestant réglementairement de sa « non contre-indication à la pratique sportive » jusqu'au 31/12/2024 au moins. Ce questionnaire de santé s'adresse donc à celles et ceux qui ont fourni un certificat médical au CVO depuis moins de 3 ans (c'est-à-dire un CM signé du médecin après le 31/12/2021). Si c'est votre cas, le présent questionnaire vous permettra de savoir si vous devez -ou non- fournir un nouveau certificat médical pour votre réinscription pour l'année 2024.

1- Répondre aux questions par OUI ou par NON :

	OUI	NON
Au cours des 12 derniers mois :		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical <u>de longue durée</u> (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du déclarant.		

2- Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de nouveau certificat médical à fournir obligatoirement.
Datez et signez la présente attestation entre le 01/01/2024 et le 29/02/2024 et remettez-la au CVO à Edy (transmission par mél. du scan ou photo bien lisible admise) ; vous serez alors couvert pour toute l'année 2024.

3- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Ne pas remettre la présente attestation au CVO mais la présenter à votre médecin qui établira -ou non- un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.
- Si ce certificat médical est daté de 2023 et afin d'être couvert pour toute l'année 2024 il devra **obligatoirement** être accompagné de la présente attestation à signer entre le 01/01/2024 et le 29/02/2024.
- Si ce CM est daté de 2024, la présente attestation est inutile.

Dans tous les cas, vos soucis de santé doivent rester confidentiels et n'ont pas à être communiqués au CVO.

NOM :

Prénom :

Date :

Signature :